

Les défenseurs de l'environnement criminalisés

Partage international n° 437 - Février 2025

par Cher Gilmore

On pourrait penser que les citoyens qui protestent pacifiquement et tentent d'inciter les gouvernements à prendre des mesures responsables pour sauver la planète de la pollution toxique et du chaos climatique seraient honorés pour avoir accompli leur devoir civique. Malheureusement, la réaction opposée est de plus en plus fréquente. Selon une nouvelle étude réalisée par l'université de Bristol, au Royaume-Uni, la répression des manifestations en faveur du climat et de l'environnement s'est intensifiée dans les pays du Nord et du Sud. L'étude établit une distinction entre les manifestations environnementales et climatiques. Les manifestations environnementales visent des projets destructeurs tels que l'exploitation minière, les barrages ou la construction à grande échelle, tandis que les manifestations climatiques ont des revendications politiques plus larges. Les manifestations en faveur du climat sont un phénomène plus récent, qu'on rencontre principalement dans les pays du Nord. Si les manifestations des deux types ont augmenté, les données indiquent une forte hausse des manifestations climatiques à la fin des années 2010, lorsque des groupes de jeunes tels que *Fridays for Future*, *Extinction Rebellion* et le *Sunrise Movement* sont devenus actifs.

Selon l'ONG *Global Witness*, plus de 2 000 défenseurs de l'environnement ont été assassinés au cours de la période étudiée. Ce chiffre ne tient pas compte des nombreuses disparitions ou des décès non signalés, et est donc probablement très en deçà de la réalité. Dans certains pays, l'absence de registres publics empêche un décompte précis. Dans d'autres, la surveillance des droits de l'homme est interdite ou limitée. Un article de *Busani Bafana* paru dans le numéro de novembre de ce magazine (« *Les défenseurs de l'environnement en ligne de mire* ») fournit des informations sur ces atrocités.

Alors qu'une moyenne de 6,7 % de ces manifestations donnent lieu à des arrestations, l'étude révèle que les taux les plus élevés d'arrestation de manifestants

écologistes se trouvaient dans le Nord, où 15,1 % conduisent à des arrestations en Norvège, 17 % en Grande-Bretagne et 20 % en Australie. Plutôt que de s'attaquer aux problèmes soulevés par les manifestants, les Etats se concentrent sur la répression de la dissidence. Telle est la stratégie actuelle. De nouvelles lois au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Australie et ailleurs ont créé de nouveaux délits, allongé les peines pour les manifestations non violentes et les actes de sabotage mineurs, et accordé à la police de nouveaux pouvoirs pour mettre fin aux manifestations en cours et avant qu'elles n'aient lieu.

En outre, des Etats partout dans le monde appliquent les dispositions existantes (comme la législation sur le crime organisé) contre les manifestants, créant ainsi une crise des droits humains. En Espagne, par exemple, 22 défenseurs du climat membres de *Futuro Vegetal*, l'un des principaux groupes environnementaux espagnols, ont été arrêtés et accusés de fonctionner comme une organisation criminelle et d'établir des liens internationaux avec d'autres « *organisations criminelles* ».

Michel Forst, rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs de l'environnement, a déclaré à l'agence de presse portugaise *Lusa* que la répression contre les défenseurs de l'environnement s'intensifiait dans de nombreux pays de l'Union européenne. « *Je ne comprends pas pourquoi, mais le fait est que de plus en plus de politiciens, dans de plus en plus de pays, comparent des personnes qui sont en réalité des manifestants pacifiques à des terroristes violents* », a-t-il déclaré, ajoutant que les gouvernements français et autrichien classent même les militants dans la catégorie des « *éco-terroristes* » ou des « *talibans verts* ».

A Atlanta, en Géorgie (Etats-Unis), 61 militants pour le climat et la justice sociale opposés à la construction d'un immense centre d'entraînement de la police dans une forêt urbaine ont été inculpés de racket, un délit normalement prévu pour combattre le crime organisé.

Deux manifestants à New York - John Mark Rozendaal et Alec Connon - ont récemment été arrêtés et inculpés d'outrage criminel, un délit passible d'une peine pouvant aller jusqu'à sept ans d'emprisonnement. M. Rozendaal jouait du violoncelle devant le siège new-yorkais de la

Citibank, l'un des plus grands bailleurs de fonds du monde pour les combustibles fossiles, tandis que M. Connon l'abritait avec un parapluie.

Mary Lawlor, rapporteur spécial des Nations unies sur les défenseurs des droits humains, s'est penchée sur les cas de MM Rozendaal, Connon et d'autres personnes faisant l'objet de poursuites pénales ou civiles en raison de leur activité. « *Les autorités devraient prêter l'oreille aux défenseurs, mais ce n'est pas le cas... Ces derniers sont confrontés à la criminalisation, a-t-elle constaté. La crise climatique est une crise des droits humains, mais les Etats ne réagissent pas comme il est souhaitable.* »

Le déploiement du système judiciaire est devenu la tactique privilégiée contre les défenseurs de l'environnement et du climat, tant par les démocraties que par les Etats autocratiques. Un rapport de *Climate Rights International* publié en septembre 2024 condamne les gouvernements démocratiques qui font usage « *de lois pénales de plus en plus sévères, à la portée trop large et au langage trop vague contre les manifestants et les activistes climatiques* », notamment en imposant de longues peines de prison, en recourant à la détention préventive et en engageant des poursuites pénales pour des délits insignifiants. L'Australie, l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Suède, le Royaume-Uni et les Etats-Unis sont spécifiquement cités pour leurs abus documentés du système de justice.

Les exemples abondent. Un citoyen britannique a été condamné à six mois de prison pour avoir marché lentement pendant 30 minutes lors d'une marche pour le climat sur une route londonienne (perturbation mineure d'une « *infrastructure nationale clé* »). Cinq manifestants britanniques ont été condamnés à des peines de prison sans précédent de quatre et cinq ans pour avoir conspiré en vue de causer une nuisance publique sur l'autoroute périphérique de Londres. Un Allemand a été

condamné à 22 mois de prison ferme pour avoir participé à un sit-in de blocage ; un autre Allemand a été placé en détention préventive pendant 10 jours pour avoir eu *l'intention* de participer au blocage d'une route afin de protester pacifiquement contre un salon de l'automobile. De même, aux Pays-Bas, un acteur et militant néerlandais a encouragé ses abonnés sur les médias sociaux à se joindre à une manifestation pacifique à La Haye qui impliquait le blocage d'une route, et il a été arrêté et poursuivi pour sédition avant même que la manifestation n'ait eu lieu.

Le rapport indique également que dans certains cas, il est même interdit aux accusés de présenter les raisons qui les ont poussés à manifester, ce qui porte atteinte au droit à un procès équitable. De plus, de nouvelles lois draconiennes sont adoptées pour rendre illégales la grande majorité des manifestations pacifiques. En outre, les riches pays démocratiques du Nord ont l'arrogance de critiquer les tactiques similaires aux leurs qui sont utilisées dans le Sud !

Mary Lawlor, des Nations unies, identifie clairement la motivation de ces mesures de répression : « *Ces défenseurs tentent essentiellement de sauver la planète et, ce faisant, l'humanité*, explique-t-elle. *Ce sont des personnes que nous devrions protéger, mais qui sont considérées par les gouvernements et les entreprises comme des menaces à neutraliser. En fin de compte, c'est une question de pouvoir et de politique économique.* »

Auteur : Cher Gilmore, collaboratrice de Share International basée à Los Angeles (Californie).

Sources : The Guardian ; Global Witness ; aa.com.tr (Anadolu Agency) ; cri.org (Climate Rights International)

Thématiques : [politique](#)

Rubrique : [De nos correspondants](#) ()